



Promesse d embauche non tenue

Par **didier28000**, le 17/11/2008 à 16:04

bonjour

il y un an mon employeur ma fait une promesse d embauche a l oral et ma dit que j aurais au prealable deux contrats en cdd j ai donc quitter mon ancien travail ou j etais en cdi aujourd hui il m annonce qu au mois de decembre je n aurais pas de cdi et que je serais au chomage
que puis je faire ai je des droit merci d avance

Par **Marion2**, le 17/11/2008 à 22:20

Bonsoir,

Dans la mesure où cette promesse d'embauche a été faite oralement et non par écrit, à priori, vous n'avez aucun recours.